



IC Voile Habitable 2017-2020

CORSAIRE J CUP 2019



Grade : 5A

Date : du 28 au 30 Juin 2019

Lieu : Baie de Saint-Malo

Autorité organisatrice : SNBSM Saint-Malo

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.2 *les Règles de la Classe J80*,
- 1.3 les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers, précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.4 les règlements fédéraux,
- 1.5 la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2, entre 21h35 et 6h34.
- 1.6 les Règlementations Spéciales Offshore (RSO) quand elles s'appliquent.
- 1.6 En cas de traduction de ces instructions de course, le texte français prévaudra

2. AVIS AUX CONCURRENTS

- 2.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information situé dans la salle polyvalente du Port des Bas-Sablons.

3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

4. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 4.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé devant l'ATTERRAGE, dans le port des Bas Sablons.
- 4.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de **60 minutes** après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRE
FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

5. PROGRAMME DES COURSES

5.1 Dates des courses et heures

Jeudi 27 Juin :

de 15h à 19h centre de course SNBSM (Salle Polyvalente) et Port des Bas-Sablons : Accueil des concurrents, Pesée des équipages, remise de la dotation, et grutage des bateaux et Stationnement des J80 Ponton A

Vendredi 28 Juin :

de 9h30 à 13h30 : centre de course SNBSM (Salle Polyvalente) et Port des Bas-Sablons : Accueil des concurrents, Pesée des équipages, remise de la dotation, et grutage des bateaux et Stationnement des J80 Ponton A

à 13h30 briefing des Skippers au centre de course (Salle Polyvalente) du Port des Bas Sablons

à 16h00 : 1^{er} signal d'avertissement dans la zone de course (voir annexe Zone de course)

Samedi 29 Juin :

à 10h30 : 1^{er} signal d'avertissement du jour dans la zone de course (voir annexe Zone de course)

Dimanche 30 juin :

à 9h30 : 1^{er} signal d'avertissement du jour dans la zone de course (voir annexe Zone de course)

Après la dernière course, dès que possible, remise des prix au centre de course (Salle Polyvalente) du Port des Bas Sablons

5.3 Le 28 juin 2019 : Pas de signal d'avertissement après 19h00

Le 29 juin 2019 : Pas de signal d'avertissement après 16h00

Le 30 juin 2019 : Pas de signal d'avertissement après 14h00

5.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

6. PAVILLONS DE CLASSE

Pavillon de classe J80

7. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe ZONE DE COURSE**

8. LES PARCOURS

8.1 Les parcours sont décrits en **annexe PARCOURS** en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée, ainsi que la longueur indicative des parcours.

8.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer et si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.

8.4 Les portes ou les marques à contourner où le parcours pourra être réduit sont précisées en **annexe PARCOURS**.

8.5 Pointage officiel à une marque

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques à contourner précisées en **annexe PARCOURS** (ceci modifie la RCV 32). Les modalités d'application sont fixées en **annexe POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE**.

9. MARQUES

9.1 Les marques sont :

Marques de départ	Marques de parcours	Marque d'arrivée
Pavillon ORANGE sur les bateaux Comité et Viseur	1 : Tétraédrique ORANGE 2 : Tétraédrique BLANCHE 3a et 3b : Tétraédrique BLANCHE	Cylindrique VERTE

10. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **annexe ZONES DE COURSE**.

11. LE DEPART

- 11.1 La ligne de départ sera entre **le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord** et **le mat de pavillon orange sur le bateau viseur à l'extrémité bâbord**.
- 11.2 Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux. *[DP]*
- 11.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS (ceci modifie les RCV A4 et A5).
- 11.4 Un bateau du Comité de Course annoncera si possible les numéros ou les noms des bateaux OCS, BFD ou UFD au plus tôt 1 minute après le signal de départ sur le canal VHF de la course. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 60.1(b)).

12. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

- 12.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.
- 12.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28).

13. L'ARRIVEE

- 13.1 La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon orange et le côté parcours de la marque d'arrivée.
- 13.2 Si le comité de course est absent quand un bateau finit, le bateau doit déclarer au comité de course son heure d'arrivée et sa position par rapport aux bateaux à proximité, à la première occasion raisonnable.

14. SYSTEME DE PENALITE

- 14.1 Pour toutes les séries la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.
- 14.2 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.
- 14.3 Une infraction aux règles (à l'exception des RCV du chapitre 2) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant être inférieure à DSQ.

15. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

- 15.1 Les temps sont les suivants :

Classe	Temps cible	Temps limite du premier pour finir	Temps limite pour finir après le premier
J80	1h00	1h30 mn	15 mn

Le manquement à respecter le temps cible ne constituera pas motif à réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

- 15.2 Les bateaux ne finissant pas 15 minutes après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).

16. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

- 16.1 Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat du jury situé à la Salle Polyvalente des Bas Sablons. Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite.
- 16.2 Le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard.

- 16.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située au 1^{er} étage de l'ATTERRAGE, dans le port des Bas Sablons. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.
- 16.4 Les avis de réclamations du comité de course, du comité technique ou du jury seront affichés pour informer les bateaux selon la RCV 61.1(b).
- 16.5 Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau (ceci modifie la RCV 60.1(a)) :
- Départ : Bateaux en attente,
 - Règles de sécurité (sauf la règle d'utilisation du bout dehors)
 - Publicité
 - Bateaux accompagnateurs
 - Limitation de sorties de l'eau
 - Equipement de plongée et housses sous-marine de protection
 - Communication radio

17. CLASSEMENT

- 17.1 3 courses doivent être validées pour valider la compétition.
- 17.2 Courses retirées
Quand moins de 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses.
- (b) Quand au moins 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses moins la plus mauvaise.

18. REGLES DE SECURITE

- 18.1 Emargement : il n'est pas prévu d'emargement départ ou arrivée.. Toutefois, avant le départ de la 1^{ère} course de chaque jour, chaque concurrent devra se signaler par un passage près du bateau Comité sur la zone de course.
- 18.2 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible par VHF ou bien par un Appel ou un message au 06 63 99 05 45.
- 18.3 Le canal VHF utilisé en course est le 72.
- 18.4 **Utilisation du Bout dehors :**
La sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

19. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'EQUIPEMENT

- 19.1 Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.
- 19.2 Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

20. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

- 20.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course. Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.
- 20.2 Un bateau doit être conforme aux règles 60 minute avant son signal d'avertissement.

21. PUBLICITE DE L'EPREUVE

Les bateaux doivent porter la publicité fournie par l'AO, selon les conditions. *RAS*

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels seront identifiés avec un pavillon SNBSM

23. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

- 23.1 Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

24. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

25. EQUIPEMENTS DE PLONGEE ET HOUSSES SOUS MARINE DE PROTECTION

Leur utilisation sera liée à la réglementation locale (zone portuaire, etc.).

26. EVACUATION DES DETRITUS

Les bateaux ne doivent pas jeter de débris dans l'eau. Les débris peuvent être déposés à bord des bateaux officiels.

27. COMMUNICATION RADIO

Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir d'appels vocaux ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

Le CANAL VHF qui sera utilisé est le 72

28. PRIX

Des prix seront distribués.

29. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

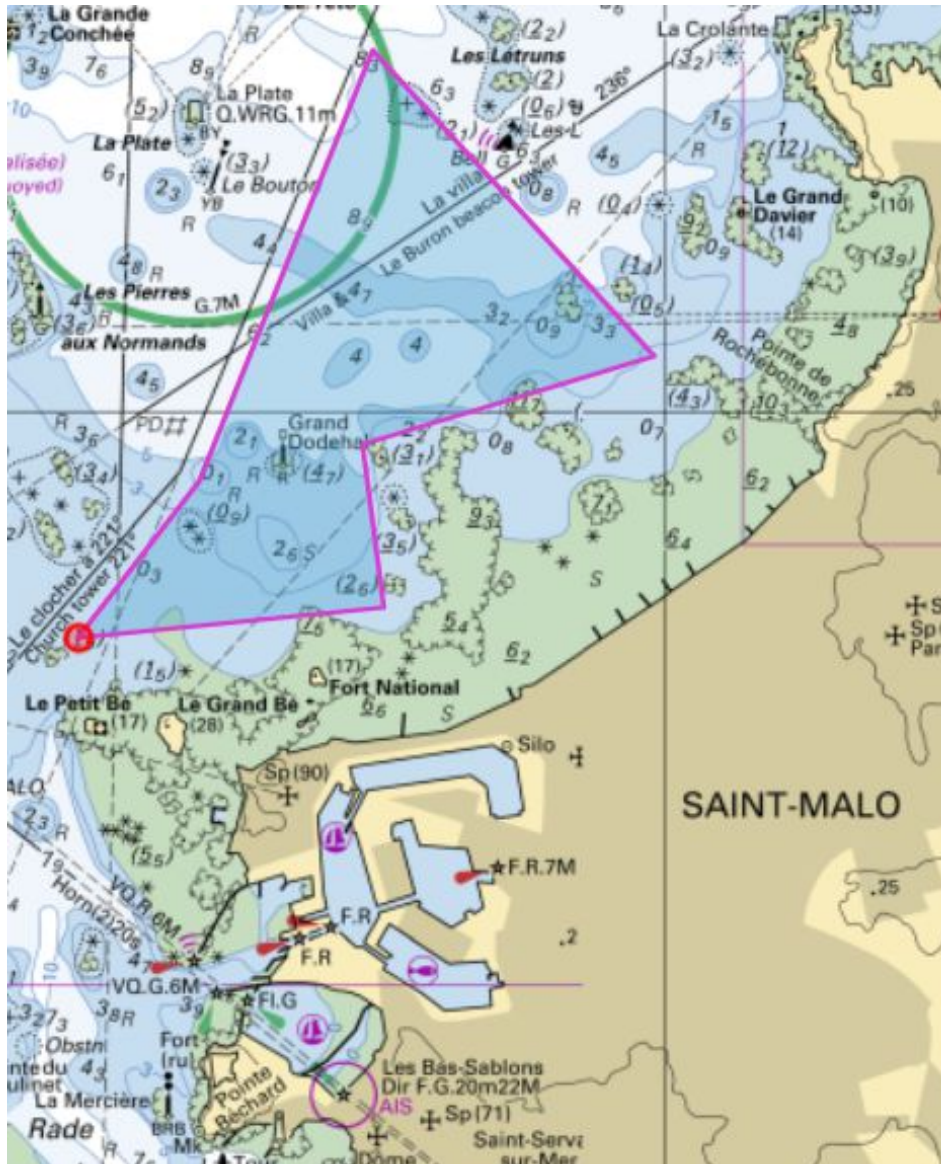
ARBITRES DESIGNES

Président-e du comité de course : Hervé DESPRES

Président-e du jury :

ANNEXE ZONES DE COURSE

Carte marine décrivant l'emplacement des zones de course
Préciser les zones qui sont des obstacles



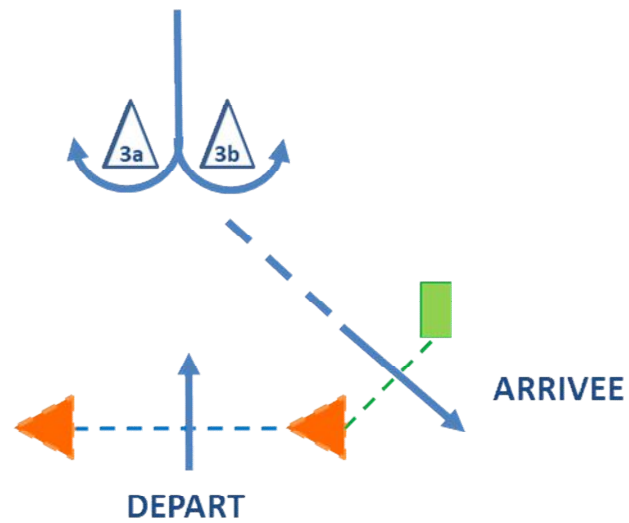
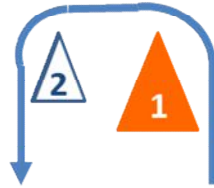
Vendredi 28 juin 2019				Samedi 29 juin 2019			Dimanche 30 juin 2019				
	Heure	Hauteur	Coefficient	Heure	Hauteur	Coefficient	Heure	Hauteur	Coefficient		
PM	03:49	9.18	44	PM	04:52	9.62	52	BM	00:09	3.59	---
BM	10:32	4.22	---	BM	11:38	3.74	---	PM	05:48	10.17	62
PM	16:23	9.40	48	PM	17:21	9.97	57	BM	12:36	3.19	---
BM	23:09	4.18	---	---	---	---	---	PM	18:13	10.6	67

ANNEXE PARCOURS

Parcours : BANANE BABORD avec PORTE-


DEPART- 1 - 2 - 3a/3b - 1 - 2 - 3a/3b - ARRIVEE

VENT



ANNEXE POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées en **annexe PARCOURS** (ceci modifie la RCV 32).

Si un bateau du comité de course arborant le 2ème substitut  et le pavillon de classe J80 (ceci modifie Signaux de Course) se tient près d'une des marques précisées ci-dessous.

- **Marques N°1** : l'ensemble marque et bateau du comité constitue alors une porte où un pointage officiel des bateaux est effectué. Les bateaux passeront cette porte et continueront leur course.
- **Porte 3a/3b** : s'agissant d'une porte, le bateau du comité se situera à côté de l'une de ces deux marques. Les bateaux passeront la porte 3a/3b comme prévu, et continueront leur course.

Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons S sur H accompagnés de deux signaux sonores signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par V.H.F. »

Tout événement susceptible de donner lieu à réclamation survenant après le dernier pointage officiel ne pourra être pris en compte, et aucun bateau ne pourra être pénalisé, sauf en conséquence d'une action selon une règle fondamentale ou selon la RCV 69.